



Conseil communal  
de Vufflens-la-Ville

PV N° 2/2013

### Procès-verbal du Conseil communal du 19 juin 2013

#### 1. Accueil, Ordre du jour, Contrôle des présences

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Yves Trottet, a ouvert cette séance en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité, Mme Edith Gruaz, boursière temporaire ainsi que le public.

38 membres présents, 7 membres absents excusés.

#### 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2013

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2013 n'a suscité aucune remarque et a été accepté à l'unanimité des voix.

#### 3. COMMUNICATIONS du bureau

M. Yves Trottet, Président, a donné lecture de trois lettres:

3.1 Courrier de l'entreprise Bobst: comme l'an dernier, l'entreprise Bobst va à nouveau verser un don au Conseil communal. Il est déposé sur un compte de la municipalité qui, avant d'y recourir, doit en informer le Conseil. Ce don est versé pour la deuxième fois et nous en remercions l'entreprise Bobst.

3.2 Lettre ouverte du Conseil communal de Penthaz aux autorités cantonales au sujet de la participation de la commune de Penthaz aux charges cantonales, avec copie aux députés du district du Gros-de-Vaud, aux associations de communes UCV, ADCV, aux Présidents des Conseils communaux du groupe Venoge GdV, ainsi qu'aux médias: "Nous vous demandons d'alléger le poids de notre participation aux charges assumées par le Canton, en revenant aux proportions qui avaient cours avant l'appel à l'aide lancé par l'Etat il y a 10 ans. Pour la commune de Penthaz, la décharge attendue est de 1 Mio de francs dans le prochain exercice annuel". Cette lettre est accessible au bout du lien: [http://www.penthaz.ch/files/Lettre-Grand-Conseil-2013-05-15.f1\\_fr-3377.pdf](http://www.penthaz.ch/files/Lettre-Grand-Conseil-2013-05-15.f1_fr-3377.pdf)

3.3 Lettre de remerciement de M. Gérard de Marignac, adressée à la Municipalité de Vufflens, au sujet de sa fermeté et de son engagement à défendre les intérêts de la commune face au développement de la zone industrielle et à la création de la route de contournement RC 177.

#### 4. COMMUNICATIONS de la Municipalité, notamment sécurisation de la Grande Rue et devant l'école (Pétition Schafer / Fivaz / Margueron); postulat R. Lambelet "Analyse rachat restaurant"

##### Mme I. Rossel, Syndique

##### Postulat R. Lambelet "Analyse rachat restaurant"

Faisant suite à votre demande d'étudier la possibilité de rachat de l'Auberge, la municipalité a fait appel aux services de Monsieur Nicolas Joye, architecte EPFL. Il a été l'architecte-conseil dans les procédures pour le crédit d'étude du grand projet de l'Asicope concernant la construction du nouveau collège avec piscine à Cossonay. Pour une étude de faisabilité ses honoraires se montent à un montant forfaitaire de Fr. 9'000.-. Son mandat consiste à nous faire différentes propositions, avec une estimation du coût. Il faut savoir que dans une étude de faisabilité les coûts sont à plus ou moins 25%. Il nous paraît intéressant à ce stade de réfléchir de manière assez ouverte, il y a des solutions

réalistes alors que d'autres sont de l'ordre de l'utopie, mais dans tous les cas les investissements sont importants. Il sera impossible de les rentabiliser à travers les loyers encaissables. Nous avons souhaité faire une visite des lieux, mais les propriétaires ne sont pas entrés en matière, préférant recevoir les différents intéressés au mois de juin. Donc à ce stade, sans avoir pu voir les locaux, il nous a fait un rapport avec les chiffres ci-dessous.

La Municipalité eu également un contact téléphonique avec l'avocat chargé de la vente de la parcelle 57, qui est adjacente aux parcelles de l'Auberge. Une partie de cette parcelle est inconstructible. L'idée étant de lier la parcelle de l'Auberge à celle-ci. Il pourrait soumettre à ses clients, la possibilité de vendre la partie non constructible de la dite parcelle à la commune. A ce stade La Municipalité doute qu'une telle solution soit envisageable par les vendeurs.

Trois variantes ont été envisagées:

#### Variante A

Proposition achat parcelle 55 et 56 + bâtiment	Fr. 400'000.-
800 m <sup>2</sup> à Fr. 500.-	Fr. 100'000.-
Démolition	Fr. 975'000.-
Construction bâtiment actuel : 1500 m <sup>3</sup> à Fr. 650.-	Fr. 825'000.-
Construction sur 100 m <sup>2</sup> nouveau : 1100 m <sup>3</sup> à Fr. 750.-	Fr. 200'000.-
Equipements d'exploitation	Fr. 320'000.-
Aménagements extérieurs	Fr. 100'000.-
Frais secondaires : 4% du tout sans le terrain et divers	Fr. 2'920'000.-
Total hors taxe	<u>Fr. 240'000.-</u>
+ TVA 8% :	<b>Fr. 3'160'000.-</b>

#### Variante B

Proposition achat parcelle 55 et 56 + bâtiment	Fr. 400'000.-
800 m <sup>2</sup> à Fr. 500.-	Fr. 100'000.-
Démolition	Fr. 1'950'000.-
Construction bâtiment actuel 2600 m <sup>3</sup> à Fr. 750.-	Fr. 200'000.-
Equipements d'exploitation	Fr. 320'000.-
Aménagements extérieurs	Fr. 100'000.-
Frais secondaires : 4% du tout sans le terrain et divers	Fr. 3'070'000.-
Total hors taxe	<u>Fr. 250'000.-</u>
TVA 8% :	<b>Fr. 3'320'000.-</b>

#### Variante C

Rajouter au montant retenu ci-dessus l'achat d'une partie du terrain de la parcelle 57  
1500 m<sup>2</sup> à Fr. 100.- = Fr. 150'000.-

Solution A : création de 3 logements + tea-room ou restaurant  
Difficulté : création des places de parcs et garages pour les appartements et qu'ils en restent suffisamment pour le restaurant

Solution B : création de 4 logements + tea-room ou restaurant  
Difficulté : création des places de parcs et garages (idem que ci-dessus)

Solution C : « utopie » achat d'une partie de la parcelle 57, offrant suffisamment de place pour créer un parking.

Une estimation sommaire des coûts liés à ce projet quelle que soit la solution retenue, étant donné que le prix, ne diffère que de Fr. 160'000.-, sans l'achat d'une partie de la parcelle 57.

Il faut prévoir :

Amortissement et intérêts : charges de 6,5%, soit Fr. 217'000.-/année

Revenu des locations, partant du principe qu'un appartement au-dessus d'un restaurant ne peut être loué à un prix maximum.

Dans la version 3 appartements à Fr. 24'000.- par appartement : Fr. 72'000.-

Location du restaurant Fr. 36'000.-

Excédent de charges Fr. 217'000.- moins Fr. 108'000.- = Fr. 109'000.-/année, soit 2 points d'impôt.

Dans une version tea-room on pourrait imaginer une agence postale.

Conclusion de la Municipalité: Un tel investissement n'est pas possible avec notre plafond d'endettement actuel.

#### **Poste:**

La poste a contacté la municipalité afin de voir si, avec les nouveaux propriétaires de la PPE, il y avait une possibilité d'entrer en matière, en vue de l'achat des locaux. Ceci dans le même but que précédemment, c'est-à-dire d'en faire un dépôt de pain et une agence postale. Nous avons donc rendez-vous ce mois encore.

#### **M. Eric Maeder**

##### **Routes:**

- La pose des tapis bitumeux définitif sur l'Arzillier, le Chemin des Grands-Champs, la route du Cuvillard, la route de Marteley et le Chemin de la Forge sont terminés, après un grand retard dû aux conditions météorologiques. Quelques travaux de finition seront exécutés dans les semaines à suivre.
- La fontaine de la Forge sera mise en eau le samedi 22 juin lors de l'inauguration de la place. La partie officielle est fixée à 11h00.

##### **• Sécurisation de la Grande Rue et devant l'école (Pétition Schafer / Fivaz / Margueron);**

Suite au courrier sur la sécurisation routière de la Grande-Rue, nous avons reçu les Familles Schafer, Fivaz, Margueron et le Président du Conseil communal, M. Yves Trottet, mardi 18 juin. Un échange constructif est ressorti de cette réunion. Il a été décidé deux types d'actions, la première consistant en des mesures incitatives et pédagogiques. La Municipalité va contacter le BPA et les pétitionnaires nous fourniront quelques idées originales que nous pourrions mettre en œuvre assez rapidement. La deuxième, tout en collaborant avec les pétitionnaires, M. Yves Trottet mettra la Municipalité en contact avec un bureau spécialisé en vue d'analyser les effets et les coûts de dispositions ou d'aménagements de sécurisation de la Grand-Rue. La Municipalité a toujours l'intention, une fois la RC 177 réalisée, de passer le village en zone 30 km/h, après étude et aval de la population.

##### **Manifestations:**

- La fête nationale du 1<sup>er</sup> août se déroulera devant la Grande salle, elle sera organisée par la société de gymnastique. Au programme: 19h15, apéritif de bienvenue offert par la commune; 20h15, repas (jambon, salades); 21h30, partie officielle (Harmonie du Pontet); 21h45, mini-cortège des petits et des grands. Les informations et les inscriptions se feront au moyen du BIV.
- La sortie des Aînés est prévue le mercredi 21 août, Les informations sur la journée seront transmises par courrier aux personnes concernées.

#### **M. Michel Gruaz**

##### **Refuge:**

- L'amélioration de la place de pétanque est toujours d'actualité. Les conditions météorologiques de ce printemps, puis présentement l'emploi du temps de l'entrepreneur retenu, font que la réfection est repoussée au début du mois prochain.

**Gravière:**

- Le 1er mai l'éventualité d'exploiter une gravière située principalement sur une parcelle propriété de la commune, à gauche de la route du Moulinet, juste avant la propriété de la protection des animaux, vous a été présentée par les représentants du groupe Orlatti de Bioley-Orjulaz. Les matériaux extraits devaient être utilisés en partie pour la RC 177. Compte tenu de ce projet de dernière minute et dans le but de connaître l'avis du canton, quant à la possibilité d'utiliser sur place ces matériaux locaux, la municipalité a rencontré le service des routes et le président de la commission de classification du syndicat AF de la RC 177. De l'entretien, il en est ressorti, compte tenu de l'état d'avancement de la planification de la RC 177, que d'éventuelles oppositions à ce projet pourraient nuire et retarder la réalisation de la RC 177. Pour nous comme pour vous la priorité c'est la route. Aussi avons-nous confirmé une entrée en matière possible pour l'exploitation future de cette gravière mais en dissociant totalement les deux projets. Il n'est pas exclu que M. Sanchez pour le compte de LMT Orlatti, prenne contact avec les propriétaires des petites parcelles situées dans ce périmètre.

**Sécurité aux abords de l'école lors de l'arrivée et départ des bus:**

- Suite à une intervention de la conseillère Lise Legrand, lors du dernier conseil, nous avons pris les mesures suivantes. Mme Berthoud voue une attention toute particulière à ce que les enfants se comportent le plus calmement possible. En outre, nous avons décidé de fermer le portail puis, en constatant que la manipulation de ce dernier était dangereuse pour les petits doigts des enfants, on y a même posé un cadenas. Le résultat s'est avéré négatif car enfants et parents devaient tous passer par le portail en face de la porte du collège. Cette situation provoquait encore plus de bousculades sur le trottoir étroit, augmentant le danger lors de l'arrivée et départ des bus. Nous avons donc rouvert ce portail. Via notre BIOV des patrouilleurs sont activement recherchés. A ce jour aucun intéressé ne s'est annoncé.

**Bâtiment:**

- Après que nous ayons déposé plainte pour des graffitis apposés sur la face sud du nouveau collège, nous avons constaté que des garnements n'ont rien trouvé de mieux que de dépendre et endommager la porte des toilettes garçons du même bâtiment.

**M. O. Berthoud**

- Les communications de M. Olivier Berthoud sont traitées au point 5 de l'ordre du jour.

**M. Roger Weissbrodt****Urbanisme:**

- Suite à la décision des propriétaires de En Villard, le service du développement territorial a pris note que la démarche foncière retenue est celle de la voie conventionnelle. Le SDT peut donc clore le dossier de l'étude de faisabilité.

- Le projet de constitution d'une seule parcelle tel que souhaité par les propriétaires fera l'objet d'une promesse de vente signée avant l'enquête publique du plan d'affectation qui sera prochainement élaboré.

**Gestion des déchets:**

- Le montant de la taxe forfaitaire a été fixé à Fr. 80.- plus TVA.

- Après une séance de travail à VALORSA, nous pouvons vous assurer que pour ce montant notre population bénéficie d'une prestation de qualité. En effet, de nombreuses communes ont renoncé aux collectes porte à porte.

**Divers:**

- Nous avons mandaté un photographe pour réaliser des photos aériennes de notre village. Les personnes simplement intéressées ou motivées par un achat peuvent consulter quelques superbes réalisations de M. Jaccard sur notre site. Un lien y figure...

**5. Informations sur l'état d'avancement de la route de contournement RC 177**

Dans ses communications sur l'état d'avancement de la RC 177, M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal a rappelé un bref historique de la situation, en se basant sur le rapport élaboré par M. Droguet, ingénieur au service du Canton. La création de la RC 177, route de liaison Bussigny / jonction d'autoroute Cossonay (et non plus de contournement), est liée d'une part à la volonté de l'Etat de créer un pôle de développement dans la zone Venoge, d'autre part de désengorger l'Ouest lausannois, saturé. Pour minimiser les nuisances notamment du trafic routier passant par Vufflens-la-Ville et Penthaz et optimiser la synergie rail route desservant la zone industrielle d'Aclens, cette route de liaison est absolument nécessaire. A ce stade du projet, toutes les oppositions ont été réglées et les autorités cantonales, représentées par la nouvelle Conseillère d'Etat Nuria Gorite, souhaitent désormais aller de l'avant. La prochaine étape consiste à faire avaliser un crédit par le Grand Conseil, cet automne. Budget prévu: Fr. 75 Mio.

#### **6. PREAVIS MUNICIPAL N°2/2013 : " Rapport de gestion et des comptes communaux 2012 "**

Le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes a été bien reçu par l'Assemblée. Le Conseil communal a été informé tout au long de l'année des éléments essentiels concernant la gestion des affaires communales. Du moment que ces informations ont été largement reprises dans les procès-verbaux du Conseil communal, ce rapport se borne à évoquer quelques événements essentiels qui se sont passés en 2012. Les revenus du compte de fonctionnement se sont élevés à Fr. 5'078'178.58 alors que les charges ont été de Fr. 4'797'947.11. Les charges 2012, par rapport aux comptes 2011, augmentent de Fr.222'356.16, soit de 4.86%. Les revenus 2012 par rapport aux comptes 2011, ne varient pratiquement pas (diminution de Fr. 545.46). La marge brute d'autofinancement s'élève à Fr. 280'231.47. Après attribution à financement spécial, la marge nette d'autofinancement est de Fr. 324'003.68. Par rapport au budget, les revenus de fonctionnement épurés (purements financiers, abstraction faite des revenus comptables) sont supérieurs de Fr. 105'128.58, soit de 2,12% et les charges, quant à elles, de Fr. 54'357.11, soit 1,14%. L'endettement net au 31 décembre 2012 est de Fr. 4'724'448.06 contre Fr. 4'872'640.57 au 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit une diminution de Fr. 148'192.51. Le budget prévoyait à cet effet pour fin 2012 un endettement de Fr. 5,5 millions. La participation nette de la commune à des charges cantonales et intercommunales obligatoires (régimes sociaux, transports, péréquation, protection civile, charges sociales régionales et de la santé publique), pour 2012, s'élève à Fr. 1'884'839.20 contre Fr. 1'688'752.15 l'année précédente.

La commission permanente de gestion, composée de M. Gheorghe Giban, Président, M. Dominique Blanc, M. Joseph Vanderweckene, Mme Muriel Rossel-Beney, et Mme Jenny Bolay a présenté son rapport de façon détaillée. Tous les conseillers, -ères ayant reçu copie de ce rapport, il suffit d'en rappeler quelques points essentiels : "Les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire Fiprom S.A (rapport de révision annexé). Dans son rapport du 6 mai 2013, cette dernière précise que, lors de son contrôle, elle n'a pas rencontré d'élément qui lui aurait permis de conclure que les comptes annuels présentant une perte nette de fonctionnement de Fr. 128'872.85 ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité communale. La commission a procédé à la vérification de pièces comptables correspondant au compte 110.3012 'Traitement du personnel non permanent'. Elle a pu constater l'exactitude des écritures et la parfaite tenue des comptes par la boursière. Une délégation de la commission a effectué une visite à la cantine Pic & Croc et une visite de Vufflens-la-Ville, accompagnant un employé communal. Une délégation de la commission a été convoquée le 15 avril 2012 par l'Entente Intercommunale des eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix (EIEVMV) pour examiner la gestion et les comptes de l'Entente". Dans ses recommandations à la Municipalité, la commission de gestion a relevé les points suivants:

- Quantifier et d'adapter avec attention la charge de travail du personnel communal afin d'assurer une activité efficace pour la communauté en évitant une surcharge, qui peut être acceptable sur le court terme mais en aucun cas sur la durée.
- Examiner les comptes de la cantine Pic & Croc afin de la rendre moins onéreuse pour la commune dans la période avant la nouvelle loi sur l'accueil des écoliers.

- Etudier et proposer au plus vite les possibilités de réduire les nuisances sonores dues au trafic ferroviaire lié à la zone industrielle au vu d'une imminente augmentation du taux d'occupation de cette zone (RC 177-Camion Transport SA).
- Etudier la possibilité de déplacer avant le pont qui traverse la voie de chemin de fer les panneaux de limitation de la vitesse et d'entrée dans le village pour réduire ainsi la vitesse et le bruit de décélération dans le voisinage des habitations.
- Fournir régulièrement au Conseil communal, avec les documents de convocation de séance, avant les débats, des schémas visuels et compréhensibles concernant les travaux sur le territoire de notre commune.
- Faire des démarches auprès des CFF et les autorités cantonales pour que la modernisation et la mise à niveau de la gare de Vufflens-la-Ville soit accélérée.

Et enfin, dans ses conclusions, la commission a encore plus particulièrement tenu à :

- Remercier les membres de la Municipalité ainsi que la boursière, Madame Nathalie Botta et la boursière "ad intérim", Mme Edith Gruaz, pour leur efficacité et leur grande disponibilité. Un excellent état d'esprit et la volonté de transparence ont régné durant les entretiens avec la Municipalité.
- Souligner qu'un grand effort a été fourni dans la présentation du rapport de gestion et comptes communaux. Ce dernier contient en effet de nombreuses remarques explicatives, qui facilitent grandement la compréhension des comptes communaux. Les questions encore ouvertes ont pu être élucidées dans la discussion.
- Exprimer sa satisfaction par rapport à la capacité de la Municipalité à gérer des situations délicates (RC177 / dossier Camion Transport SA, entre autres).
- Souligner l'engagement efficace de la Syndique et des Conseillers municipaux pour la gestion de notre commune. Toutefois, elle regrette l'absence d'une vision prospective à 5 ans sur le futur de la commune, voire une planification traduisant cette vision, qui ne ressort nullement de la gestion. Il est vrai que la marge de manœuvre des communes se rétrécit chaque année au profit du canton. Mais cela vaudrait néanmoins la peine de réfléchir à la stratégie propre de la commune sur le moyen et long terme et d'en informer le conseil communal.

Dans la discussion ouverte par M. Yves Trottet, Président, personne n'a souhaité prendre la parole.

Après avoir clos les débats, le Président, M. Yves Trottet, a soumis cet objet à l'approbation du Conseil :

Dans sa séance du 19 juin 2013,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N°2/2013 du 15 avril 2013;
- ouï le rapport de la Commission permanente de gestion chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé  
(à l'unanimité des voix)

1. d'adopter le rapport de gestion ;
2. d'approuver le prélèvement de l'excédent de charges de Fr. 128'872.85 sur le Capital qui se solde après cette opération à Fr. 182'097.20;
3. d'accepter les comptes communaux pour 2012, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2012 tels que présentés ;

4. de donner décharge à la Municipalité et à la Bourse communale pour la gestion et les comptes 2012.

**7. PREAVIS MUNICIPAL N°3/2013 : « Remplacement des conduites d'eau potable des Chemins de la Rie et de Pré Montagnon (y compris secteur nord du Chemin des Mainnesses) et réalisation d'un bouclage entre le Chemin de la Mésange et le Chemin de la Rie au travers des parcelles privées N° 556 et 589 »**

Entre 2007 et 2011, cinq fuites se sont produites sur la conduite d'eau potable du Chemin de la Rie, laquelle a environ 40 ans. Entre 2007 et 2012, trois fuites ont été déplorées sur la conduite de Pré-Montagnon, qui a été posée en 1973. Dans les deux cas notre concessionnaire a attiré notre attention quant à l'état de vétusté extrême de ces conduites. Celle de Pré-Montagnon devient difficilement réparable. Les réparations desdites conduites sont coûteuses car elles requièrent d'ouvrir la route en ce qui concerne le Chemin de la Rie et le secteur nord du Chemin des Mainnesses. Pour ce qui est de la conduite de Pré-Montagnon, elle nécessite des interventions sur des places de parc ou dans des jardins privés. Les diverses fuites d'une part, les informations du concessionnaire d'autre part, mais aussi les pertes d'eau que nous subissons, nous poussent à agir. Les sondages effectués sur le Chemin de la Rie ont permis d'en conclure que celui-ci était susceptible de s'effondrer lors de travaux de remplacement de la conduite en fouille ouverte. Aussi avons-nous retenu la variante qui consiste à recourir à la technique de remplacement dite "par éclatement".

Le bouclage entre le Chemin de la Mésange et le Chemin de la Rie fait partie des améliorations de distribution de l'eau prévues dans le PDDE approuvé par le canton. Il supprime un bras mort, garantit une meilleure salubrité de l'eau chez un ayant-droit et, du point de vue ECA, assure la sécurité d'alimentation de la borne hydrante, laquelle sera ainsi alimentée depuis les conduites de la Mésange et de la Rie (bouclage).

Après des relevés précis sur le terrain, et après avoir effectué les sondages décrits ci-dessus, le Bureau Chevalier a établi les cahiers des charges qui ont été soumis à quatre entreprises pour les travaux de génie civil, à trois pour les travaux dits spéciaux (forages dirigés et secteurs en éclatement) et à trois autres pour les travaux d'installations sanitaires. Deux chantiers distincts ont été prévus :

- Remplacement de la conduite d'eau potable du Chemin de la Rie (170 m) et bouclage Mésange-Rie (70 m). Ce chantier comprendrait la réfection éventuelle de la chaussée du chemin de la Rie sur 50 mètres, dans le cas où celui-ci s'effondrerait lors des travaux en fouille ouverte à l'entrée du chemin et devant la parcelle 599.
- Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable dans la route de Pré-Montagnon et le secteur nord du chemin des Mainnesses (265 m).

Le coût total du projet est estimé à Fr. 520'000.-; les travaux de remplacement des conduites d'eau potable, y compris génie civil, ainsi que le bouclage et le remplacement des bornes hydrantes et des vannes de secteurs seront subventionnés par l'ECA à un taux de 10 à 15 %. (A noter que la dépense proposée, même si elle ne figure pas dans le plan des investissements, respecte le plafond d'endettement décidé par le Conseil communal).

En présence de M. Jousse, représentant le Bureau Chevalier, la commission chargée d'étudier cet objet et formée de Mmes Stéphanie Goldstein, Martine Nicollerat, MM René Combremont, Mario Ferrari et Daniel Tatti, Président, a plus particulièrement relevé dans son rapport: "Les conduites d'alimentation en eau potable des Chemins de la Rie et de Pré-Montagnon doivent être échangées. Toutes deux ont plus de 40 ans et sont dans un mauvais état. Les fuites d'eau sur le territoire communal sont importantes et ces nouvelles conduites permettront de les diminuer. Les charges et intérêts de ces travaux représenteront certainement un montant moindre que le coût des éventuelles réparations et des pertes d'eau. Trois méthodes seront utilisées: la méthode dite par éclatement (cracking), le forage dirigé, la tranchée ouverte. L'utilisation de la méthode par

éclatement ne concerne que le Chemin de la Rie qui est dans un mauvais état statique et où une tranchée ouverte provoquerait un risque plus important d'affaissement de la chaussée. La commission émet l'hypothèse que c'est pour éviter de mettre à charge de la commune la réfection totale d'un chemin privé que cette méthode sera utilisée. Dû aux parties de conduite utilisant la tranchée ouverte, les nuisances seront très peu diminuées. Les avantages de cette méthode: pas de tranchées, moins d'excavation, moins de trafic de chantier, meilleure empreinte écologique, procédé fiable et sûr si on respecte les règles de l'art et qu'on les applique. Inconvénients: soulèvement possible du terrain, risque de fissuration de la chaussée, risque d'endommagement des autres réseaux existants dans les environs, demande une étude poussée, la qualité du terrain ne peut jamais être maîtrisé à 100%. L'utilisation de la méthode par forage dirigé concerne deux tronçons. Cette technique s'avère utile dans le cas où on doit passer sous des éléments existants sans devoir les enlever ou les modifier. Ceci est le cas de l'extrémité de Pré-Montagnon où on longe un mur existant pour passer sous une partie d'un garage. Dans l'autre cas, c'est pour ne pas défoncer une partie d'une propriété sur le bouclage Rie-Mésange. Les avantages de cette méthode: aucun impact, exceptés les deux puits et trajectoire connue; les inconvénients: production de boues de forage, protéger les rivières de ces boues, travailler à l'aveugle, on ne voit pas les conduites non signalées sur les plans. La troisième méthode, tranchée ouverte, est bien connue et a fait ses preuves". Dans son rapport, la commission a encore émis une réserve concernant la méthode par éclatement, prévue au Chemin de la Rie. Selon M. Gruaz, Conseiller municipal en charge du dossier, seulement trois sondages à une profondeur de 50 cm ont été réalisés. Cela semble léger compte tenu des inconvénients. Dès lors la commission recommande de commencer les travaux par le tronçon Pré-Montagnon et de réaliser durant cette période des sondages plus profonds sur les tracés prévus avec la méthode par éclatement. Dans ses conclusions, la commission recommande à 4 voix contre une (M. Mario Ferrari n'a pas souhaité signé le rapport, n'étant pas convaincu de la méthode par éclatement, estimant que les risques ont été sous-évalués, que cette technique était trop récente et n'avait pas encore suffisamment fait ses preuves; toutefois, il n'a pas non plus souhaité établir un rapport de minorité), sous la réserve évoquée plus haut, d'accepter le préavis 3-13, tel que présenté par la Municipalité.

Dans la discussion ouverte par le Président, M. Yves Trottet, plusieurs conseillers ont souhaité s'exprimer :

M. F-A Rougemont: en me référant au Chemin de la Fontaine où les conduites, présentant les défauts similaires, viennent de faire l'objet d'une réfection, leur corrosion s'était accélérée parce que le lit de sable était insuffisant. En utilisant la méthode par éclatement, comment pourra-t-on rajouter le sable manquant?

M. Jousse, du Bureau Chevalier: les nouvelles conduites ne sont plus en fonte mais en PEHD (polypropylène haute densité) et revêtues d'une gaine de protection. Un supplément de sable devient superflu.

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal: concernant les sondages au Chemin de la Rie, ceux-ci n'avaient pas pour but d'étudier l'état des conduites, mais du terrain. Il s'agissait de déterminer les couches du sol.

M. F-A Rougemont: le forage par éclatement permet-il de traverser les vannes?

M. Jousse, du Bureau Chevalier: non, cela n'est pas possible, les vannes doivent être retirées au préalable.

M. M. Flury: dans le rapport de la commission, il est fait mention que, jusqu'à ce jour, 10 Mio de mètres de conduites ont été posées selon cette méthode. Cela représente 10'000 km. C'est peu.

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal: le risque zéro n'existe pas. Le budget prévoit un montant assez élevé pour absorber les éventuelles surprises.

M. Jousse, Bureau Chevalier: cette technique est surtout utilisée dans les centres urbains et a fait ses preuves.

M. J. Vanderweckene: 50 % du chantier, comprenant deux tronçons, seront effectués au moyen de la méthode par éclatement, et 50% seront effectués selon la méthode classique.



M. P. Vigouret: Evoque le forage dirigé et demande si, par rapport au forage éclaté, il présente une grande différence de prix.

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal: Oui car la technique est plus complexe et la nouvelle conduite est entourée d'un revêtement polypropylène plus coûteux.

M. G-A Rapp: l'approvisionnement en eau pendant les travaux est-il prévu au budget?

M. D. Tatti, Président de la commission: oui.

M. J. Vanderweckene: quel est l'intérêt de prévoir un crédit avec deux systèmes d'amortissement?

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: en optant pour deux tranches d'amortissement, cela nous donne plus de flexibilité en matière de remboursement et selon la fluctuation des taux d'intérêt.

Avant de soumettre cet objet à l'approbation du Conseil, le Président, M. Yves Trottet, a encore clairement demandé à M. M. Ferrari, commissaire s'opposant au rapport final de la commission et ayant refusé de le signer, s'il ne voulait pas déposer un rapport de minorité qui justifierait sa position.

M. M. Ferrari: tout a été dit, la méthode du cracking est trop récente (pas assez de recul pour évaluer les risques) et les références soumises datent de 2010. Je ne souhaite pas déposer un rapport de minorité.

Après avoir clos les débats, le Président, M. Yves Trottet, a soumis cet objet à l'approbation du Conseil.

Dans sa séance du 19 juin 2013,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N°3/2013 du 13 mai 2013;
- où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à l'unanimité des voix, moins 5 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 520'000.- pour le remplacement des conduites d'eau potable des Chemins de la Rie, Pré-Montagnon et secteur nord des Mainnesses, ainsi que pour la création du bouclage Mésange-Rie;
2. d'amortir cet investissement, pour le réseau d'eau, par un prélèvement à hauteur de Fr. 89'170.-, soit le solde prévisible du compte 9282.16 "fonds de réserve Holdigaz - réseau d'eau potable", puis par la subvention ECA sur les travaux de remplacement des conduites et du bouclage, et le solde sur une durée de trente ans par prélèvements du compte 9280.06 "financement spécial réseau d'eau potable", conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un recours à l'emprunt d'un montant maximum de Fr. 400'000.-, le solde par la trésorerie courante;
4. d'amortir l'investissement lié aux travaux complémentaires éventuels sur une durée de dix ans, par le compte de fonctionnement.

#### **8. Election du président du Conseil communal**

Il a été procédé à l'élection du Président du Conseil communal pour l'année 2013-2014. Un seul candidat s'est présenté à ce poste, M. René Parrat, 1<sup>er</sup> Vice-Président sortant, pour un mandat d'un an. Cette élection a eu lieu à bulletins secrets, sous la présidence de M. Yves Trottet, comme l'exige le règlement du Conseil communal.

Bulletins délivrés : 38  
Bulletins rentrés : 38  
Bulletins valables : 38

Bulletins nuls : 0  
Bulletins blancs : 2  
Bulletins éparses: 1

A été élu Président du Conseil communal, par **35 voix** : M. René Parrat

#### **9. Election du 1<sup>er</sup> vice-président et du 2<sup>ème</sup> vice-président du Conseil communal pour 2013-2014**

Personne ne s'étant présenté au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président, M. Yves Trottet, Président, a proposé la candidature de M. Olivier Duperrut (actuellement 2<sup>ème</sup> Vice-président), en remplacement à M. René Parrat, élu Président. M. Olivier Duperrut a accepté la proposition et a été élu à bulletins secrets, comme l'exige le règlement du Conseil communal.

Bulletins délivrés : 38  
Bulletins rentrés : 38  
Bulletins valables : 38  
Bulletins nuls : 0  
Bulletins blancs : 3  
Bulletins éparses: 0

A été élu 1<sup>er</sup> vice-président, par **35 voix** : M. Olivier Duperrut

Personne ne s'étant présenté au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-président, Mme Muriel Rossel a proposé la candidature de M. Gheorghe Giban, Président sortant de la commission permanente de gestion. M. Marc Furrer a proposé la candidature de Mme Martine Nicollerat, qui n'a pas accepté parce qu'elle se porte candidate à la commission permanence des finances. M. Gheorghe Giban a accepté la proposition de Mme Muriel Rossel et a été élu à bulletins secrets, comme l'exige le règlement du Conseil communal.

Bulletins délivrés : 38  
Bulletins rentrés : 38  
Bulletins valables : 37  
Bulletins nuls : 1  
Bulletins blancs : 7  
Bulletins éparses: 1

A été élu 2<sup>ème</sup> vice-président, par **29 voix** : M. Georghé Giban

#### **10. Election des scrutateurs et des scrutateurs suppléants pour 2013-2014**

M. Marc Furrer et Mme Anne Pichard, les deux scrutateurs en poste actuellement, ont accepté de se représenter pour une année. Ils ont été élus par acclamation.

M. François Besançon et M. Jean-Marc Lüscher, les deux vice-scrutateurs en poste actuellement, ont accepté de se représenter pour une année. Ils ont été élus par acclamation.

#### **11. Election de la commission de gestion pour 2013-2014**

**Commission de gestion** : M. Gheorghé Giban, Président sortant, a proposé la candidature de Mme Sandrine Fonjallaz, qui a accepté. Mme Muriel Rossel, renonçant à un nouveau mandat, a proposé la candidature de M. David Goy, qui a accepté.

Elue par acclamation, la commission de gestion pour 2013-2014 se compose comme suit : M. Dominique Blanc, Président, M. Joseph Vanderweckene, Mme Jenny Bolay, M. David Goy et Mme Sandrine Fonjallaz, membres.

**12. Election de la commission des finances pour 2013-2014**

**Commission des finances :** pour remplacer le président sortant, M. Hervé Bandini, Mme Martine Nicollerat a accepté la proposition de faire partie de la commission permanente des finances.

Elue par acclamation, la commission des finances pour 2013-2014 se compose comme suit : MM Marcel German, Président, Sébastien Jaquier, Raymond Lambelet, Pierre Savoy et Mme Martine Nicollerat, membres.

Par ailleurs, Mme Sandrine Fonjallaz a souhaité se retirer de l'ASiCoPe, suite à son élection à la commission de gestion. M. Patrick Vigouret a accepté de la remplacer. Ainsi, l'ASiCoPe, pour 2013-14 se présente comme suit: M. Patrick Vigouret, membre et M. Sven RIESER, suppléant.

**13. Divers et propositions individuelles**

Au chapitre des divers et propositions individuelles, plusieurs conseillers ont encore souhaité prendre la parole :

Mme Stéphanie Goldstein: la réponse de la Municipalité au sujet du postulat déposé par M. R. Lambelet et concernant le rachat éventuel de l'Auberge communale, n'est pas satisfaisante. La Municipalité n'y est pas favorable, les raisons n'apparaissent pas clairement.

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: vu notre situation financière, ce projet n'apparaît pas comme prioritaire. Les restaurants communaux sont souvent sources de problèmes et un investissement de Fr. 3'000'000.- est trop important par rapport à nos capacités financières et à notre plafond d'endettement.

Mme Stéphanie Goldstein: le postulat demandait une étude de faisabilité bien plus large et ne se limitait pas au seul fait de racheter l'Auberge en vue de son exploitation. Les informations présentées par Mme I. Rossel, Syndique, sont comme un message de non entrée en matière.

Mme Ingrid Rossel, Syndique: Le contenu du postulat aurait dû être plus précis, de plus le délai d'étude était très court. Notre proposition: l'offre de rachat du bien pour Fr. 400'000.- et qui nous coûterait au moins deux points d'impôts. Le bâtiment est vétuste, insalubre. Que l'on y installe un tea-room ou un restaurant, le montant ne varierait guère.

M. Raymond Lambelet: Le postulat ne demande pas de réaliser tout, tout de suite. En premier lieu, il s'agirait de faire une offre de rachat parce que le site est intéressant et offre une opportunité pour développer ultérieurement un lieu d'activités qui animerait le village. Dans un premier temps, il faut le traiter sous forme d'un investissement.

Mme Ingrid Rossel, Syndique: Nous pouvons aller dans ce sens et faire une offre de rachat pour un montant de Fr. 400'000.-. Pour cela nous devrions avoir le soutien du Conseil communal.

M. René Parrat: Le postulat exige de la part de la Municipalité un rapport avec une ou des proposition(s) claire(s).

Mme Ingrid Rossel, Syndique: si les postulants souhaitent que nous fassions une offre de rachat, nous le ferons. Nous n'avons pas beaucoup de temps.

M. René Parrat: rien n'empêche la Municipalité de faire cette offre et de faire une proposition au Conseil communal ultérieurement.

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: en rappelant l'expérience du magasin, la Municipalité se montre prudente à l'idée d'un nouveau projet. Lors de la présentation du projet du magasin, environ 600 personnes adhéraient au concept. Puis dans les faits, le magasin a encaissé 20 cts par habitant. Mais si le Conseil le souhaite, nous ferons une offre.

Mme Muriel Rossel: lors de l'idée du lancement du magasin, nous avons récolté 200 signatures. Le magasin a "tourné" et n'a rien coûté à la commune. Bien sûr nous avons pu compter sur le soutien des autorités et bénéficié de l'aide précieuse des bénévoles, mais les conditions d'exploitation étaient difficiles, notamment l'exiguïté du local, limitant notre activité. Si nous avions pu mettre en place une synergie de services, nous aurions pu continuer l'exploitation. Revenant au postulat, l'argument d'une augmentation de deux points d'impôt ne convainc pas; à termes, on n'y échappera

pas. Le fait est, aujourd'hui, que le village se trouve à un tournant, similaire à celui que nous avons vécu lors de la création de la salle de sports. A l'époque, ce projet-ci n'avait passé qu'à trois voix et représentait un gros risque pour la commune. Avec le recul, on voit que grâce à cette réalisation, nous avons pu conserver un esprit de village (permettant aux sociétés sportives de s'épanouir) et maintenir des classes d'école. L'opportunité de racheter le site de l'Auberge communale permettrait de redonner une âme au village qui retrouverait une qualité de vie valorisante, même pour nos maisons. La thématique n'est pas juste une question de quelques points d'impôts.

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: je félicite les auteurs de l'initiative du magasin; le projet était séduisant, sur le plan social, même si sur le plan économique il n'était pas viable. J'adhère à l'idée de redonner vie au village, mais la situation financière de la commune exige que l'on reste prudent.

M. Gheorghe Giban: la grande salle nous a coûté Fr. 1'500'000.- pour sa rénovation. Elle ne nous "rapporte" rien, mais c'est pour le village. L'idée de rachat de l'auberge s'inscrit dans la même ligne: il faut faire quelque chose pour le village.

M. Raymond Lambelet: il faut que la Municipalité fasse une offre de rachat.

M. Yves Trottet, Président: propose au Conseil communal de soumettre l'objet à un vote consultatif. Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville, par 32 oui, 4 non et 1 abstention, souhaite que la Municipalité fasse une proposition de rachat de l'Auberge communale aux actuels propriétaires, indépendamment des projets de réhabilitation et d'affectation décrits dans les communications.

Mme Ingrid Rossel, Syndique: nous allons faire une offre de rachat pour un montant de Fr. 400'000.- pour l'Auberge communale, et un montant de Fr. 100.- le m2 pour le terrain.

M. Sébastien Henry: le village a subi passablement de travaux routiers, mais il n'y a toujours pas de passage piéton de la Grande salle à la garderie.

M. Eric Maeder, Conseiller municipal: le Service des routes a de plus en plus tendance à supprimer les passages piétons, et c'est pourquoi nous avons créé le "dos d'âne".

M. Patrick Vigouret: et devant les écoles?

M. Eric Maeder, Conseiller municipal: le Canton nous l'a refusé!

M. Sébastien Henry: le chemin qui mène de la gare à l'Arzillier est mal, voire n'est pas éclairé. La problématique avait déjà été soulevée à l'époque et la pose d'un éclairage avait été interdite. Avec les nouvelles technologies, luminaires LED par exemple, ne pourrait-on pas revoir le problème?

M. Eric Maeder, Conseiller municipal: des "potelets" existent déjà dans le secteur, ils ne sont pas performants et il en manque un. Nous allons passer aux luminaires LED dans le secteur et profiter d'y remédier.

Mme Ingrid Rossel, Syndique: le Canton s'est opposé que nous installions l'éclairage à cet endroit, celui-ci se trouvant dans le PAC Venoge.

Mme Muriel Rossel: l'endroit doit absolument être sécurisé!

M. Raymond Lambelet: revenant au sujet de l'Auberge communale et l'offre de rachat, conseille à la Municipalité de séparer les objets: 1) établir une offre de rachat de l'Auberge et 2) établir une autre offre de rachat du terrain.

M. Marc Furrer: suite au don accordé par l'entreprise Bobst au Conseil communal l'an passé, il a été lancé l'idée de créer un "Prix" du meilleur apprenti du canton... Je relance la question à la Municipalité...

Mme Ingrid Rossel, Syndique: La Municipalité a en effet déjà pris les devants et octroie un prix pour les apprentis BOBST.

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal: un grand merci à la commission chargée d'étudier le projet de réfection des conduites pour son travail précis et assidu.

La parole n'ayant plus été demandée, le Président, M. Yves Trottet, a encore donné la parole à Mme Ingrid Rossel, Syndique, pour le message de clôture de la 2<sup>ème</sup> année de la législature, avant la grande pause estivale.

Mme Ingrid Rossel, Syndique: dans son message, elle a remercié M. Yves Trottet, arrivé au terme de son mandat de Président, pour tout son engagement, la bonne tenue des dossiers et la collaboration, aussi constructive qu'efficace, avec l'ensemble de la Municipalité. Elle a ensuite remercié l'ensemble

de l'Assemblée législative ainsi que les membres de la Municipalité et les employés communaux pour le bon climat de travail, tout au long de l'année.

Avant de clore la séance, le Président, M. Yves Trottet, a encore remercié l'Assemblée de sa très bonne collaboration, du bon état d'esprit que ce soit pour les discussions, les débats menés au sein du Conseil Communal, de la collaboration interne du bureau et aussi des relations avec la Municipalité et les collaborateurs de la Commune. Il souhaite une belle pause estivale à l'ensemble des personnes présentes et les invite à un apéritif.

La séance a été levée à 22h15

#### Points en suspens, "aide-mémoire"

Date	N° du Conseil / source	Sujet	Réponse attendue de ...	... à l'échéance	
13.06.12	1/2012	Rapport commission de gestion	Etude de mise à disposition de containers supplémentaires	Municipalité	
13.06.12	1/2012	Rapport commission de gestion	Marquage "bande vélo" sur la route VLV-giratoire BOBST et sur la RC jusqu'au giratoire arrêt bus 18	Municipalité	
13.06.12	1/2012	Rapport commission de gestion	Relancer les CFF pour obtenir un 2 <sup>ème</sup> arrêt horaire à la gare de VLV	Municipalité	
12.12.12	4/2012	Rappel de Mme. M. Nicollerat	Relancer les CFF pour obtenir un 2 <sup>ème</sup> arrêt horaire à la gare de VLV	Municipalité	Au plus vite
12.12.12	4/2012	Commission permanente des finances	Que réflexion soit menée par la Municipalité afin de réduire les dépenses.	Municipalité	Préavis à déposer avant le préavis sur l'arrêté d'imposition 2014.
12.12.12	4/2012	Commission permanente des finances	Réflexion dans le but de développer la zone industrielle de la Plaine afin d'attirer de nouveaux contribuables (personnes morales).	Municipalité	Préavis à déposer avant le préavis sur l'arrêté d'imposition 2014.
19.06.2013	2/2013	M. R. Lambelet	Auberge communale, demande de faire une offre de rachat par la commune et d'étudier, dans un 2 <sup>ème</sup> temps, diverses solutions à vocation sociale / villageoise.	Municipalité	Au plus vite

